



Le Communard

35

Prix libre en soutien, Mars 2005, Numéro 8

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

Nous n'aurons que ce que nous prendrons !

Notre volonté en vous distribuant ce petit journal, est de vous donner des informations du terrain social : échos des boîtes ou secteurs en lutte, infos juridiques et syndicales sur nos droits de travailleurs, des rappels sur l'histoire du mouvement ouvrier, en fait tout ce qui peut nous aider à retrouver une combativité bien souvent émoussée. Bref, ce modeste bulletin se veut un outil aux services des luttes sociales interprofessionnelles.

Nous sommes militants anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires de la région de Rennes, organisés à la Fédération Anarchiste, ou sympathisants libertaires, syndiqués ou non syndiqués. Nous travaillons dans les secteurs privé et public. Certains d'entre nous sont chômeurs, précaires, lycéens ou étudiants. Nous nous reconnaissons dans la Charte d'Amiens de la CGT de 1906: le syndicat est l'instance d'organisation du prolétariat sur le terrain économique. Il est aujourd'hui outil de la lutte quotidienne contre le patronat et l'État et il pourra être à l'avenir l'organe d'émancipation de la classe des travailleurs et travailleuses. Cette émancipation définitive ne pourra avoir lieu qu'après la révolution sociale, qui mettra à bas le système politique, social et économique actuel, basé sur l'exploitation de la majorité, les travailleurs, par une minorité: les actionnaires de la classe capitaliste.

Dans cette optique là, le journal vous est ouvert et toutes vos contributions y sont les bienvenues à l'adresse suivante:

« le Communard 35 » c/o Local La Commune, 9 rue Malakoff 35000 RENNES ou l' email: lienarchoyndicalistederenne-subscribe@yahoogroupes.fr ou Permanences les Mercredis et Samedis de 15 à 19h00 au local La Commune. Retrouvez « le communard 35 » sur le web : <http://farennnes.free.fr/communa> d35/communard.htm

20 janvier, 5 février, et après ?

Comme ce fut le cas le 20 janvier, avec une mobilisation assez considérable de certains secteurs de la fonction publique, celle du 5 février a été aussi probante avec l'implication réelle de certains secteurs du privé. Dans le département, on a même noté quelques entreprises en grève dans le commerce (FNAC, Carrefour Alrna...) ou le transport (TAE) par exemple.

On a l'impression d'un mouvement qui se développe et qui cherche la jonction public/privé. Si en plus, la jeunesse lycéenne et étudiante venait à s'y agréger...

C'est peut-être ce qui peut se passer le jeudi 10 mars, jour d'appel à la grève ou à des arrêts de travail interprofessionnels. Encore faut-il que les directions syndicales ne nous fassent pas le coup de 2003: la multiplication de « temps forts » (qui suppose des temps faibles dans les intervalles), des manif le samedi ou le dimanche, pour diluer, essouffler et finalement empêcher la construction de la nécessaire grève générale. Un salarié averti en vaut-il deux ? Les prochaines semaines nous le diront !

A propos d'une descente de flics en milieu scolaire...

Dans les vieux temps (et dans les films), les descentes de flics se faisaient dans des endroits louches servant de couverture à des trafics immondes. Les mains en l'air, contrôle d'identité et on embarque les truands.

Tout ça, c'est du passé, et la maréchaussée a trouvé un nouveau type de lieu interlope où jouer des muscles : les établissements scolaires.

Tout le monde a gardé en mémoire le glorieux assaut donné par les forces de l'ordre contre une redoutable école primaire soupçonnée d'abriter un dangereux criminel : cet enfant de 6 ans était en effet coupable de n'avoir pas de papiers. La population locale (parents notamment) avait mal compris l'urgence de ce coup de force, et la préfète à l'initiative de cette action d'éclat s'est fait rembarquer par le tribunal : on ne peut même plus faire confiance à la justice de son pays ! Bref, fiasco pour les tenants de l'état musclé.

Alors, plus récemment, on a affiné la méthode. Et c'est au lycée Sévigné de Cesson que fut inaugurée la pratique des descentes de flics en milieu scolaire. Un beau matin, une quinzaine de classes ont vu débouler en plein cours proviseur, gendarmes, flics municipaux et chiens. Mains sur la table, sortez vos goûters, on cherche la came.

Une quinzaine de classes donc, enseignants non prévenus (on ne sait jamais, des fois qu'ils pactiseraient avec l'ennemi, je veux dire le lycéen), 14 coupables dénoncés par les chiens puis embarqués par les pandores devant toute l'assistance (profs et camarades) pour fichage anthropométrique, ambiance très fraîche et bilan colossal avoué de... 6 grammes de shit !

Comment expliquer cette action sans raison évidente, et surtout sans précédent ? Le prétexte de la lutte contre la drogue est évidemment misérable, et si le but est simplement d'éviter qu'elle entre dans le lycée, la disproportion des moyens utilisés donne surtout l'impression d'une administration qui panique au point d'en perdre tout sens de la mesure, et partant tout crédit sur son rôle éducatif.

Une autre hypothèse, finalement plus plausible, est qu'il s'agissait de mesurer la pénétration du sarkozysme policier

Des médias aux ordres

Une exclusivité du communard : M. Hollande, lors de sa venue à Rennes le 5 février pour leur grand raout sur l'éducation s'est fait entarter, quel journal en a parlé : aucun ! Cela aurait fait désordre.

Pour nous un bon coup de pied au cul lui aurait été plus profitable

dans les esprits. Si élèves comme enseignants sont restés dans un premier temps sans réaction, le malaise, amplifié par une perquisition aux domiciles de deux élèves dans la semaine qui a suivi, s'est accru au fil des jours, allant jusqu'à un sitting sauvage d'élèves puis un débat avec le proviseur (150 élèves présents sur un temps scolaire non banalisé, pas si mal) où celui-ci, qui ne passait jusqu'ici ni pour un facho, ni pour un déséquilibré, a eu un bien du mal à justifier le caractère pédagogique de ses méthodes...

En revanche, peu de réaction ouverte chez les enseignants : la seule protestation syndicale a émané d'un syndicat...de flics ! Dans un message explicatif aux parents le proviseur avait cru bon de préciser que ses collègues n'étaient pas en cause. Soyons heureux ! Quand ils le seront, et quand on leur demandera à eux aussi de garder les mains sur leur bureau lors de la prochaine descente, resteront-ils silencieux ? Et quand on passera les menottes à leurs élèves ? Et quand on viendra les chercher pour les envoyer dans des camps de rétention ? Et quand, devant les élèves, on leur passera les menottes à eux, profs, peut-être coupables qui sait, d'avoir un jour fumé de l'herbe, ou conduit avec un peu plus de 0,5 gramme d'alcool dans le sang, ou oublié de régler une facture en temps utile, ils continueront à faire le gros dos ?

Au-delà de cette faible réactivité, plutôt inquiétante, la plupart des gens raisonnables, et notamment des lycéens, ont conscience qu'une base tacite, mais fondamentale du contrat enseignant-enseigné a été rompue : celle selon laquelle l'élève qui entre dans le lycée n'a pas à se justifier de sa vie hors du lycée, n'est jugé que sur ses résultats et n'est éventuellement réprimé qu'en cas de perturbation de la vie scolaire. Désormais, les élèves savent qu'ils sont considérés comme des coupables potentiels et qu'à tout moment, même en l'absence de tout trouble avéré, la répression policière peut s'abattre sur eux, d'autant plus facilement qu'ils sont coincés : les salles de classes forment un parfait trou à rats. Quant aux profs, qui font venir les élèves en classe, les voilà promus plus ou moins malgré eux au rang de rabatteurs. On en est là, et il va être désormais délicat de parler de confiance entre lycéens, enseignants et administration.

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°9 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 10 mars 2005 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://farennnes.free.fr/communard35/communard.htm>

P.A.R.E : un véritable S.T.O. ! Témoignage d'une militante

J'ai reçu dernièrement un courrier venant de l'A.N.P.E. dans lequel il était indiqué que je devais me présenter le 27.01.05 à mon A.L.E. (agence locale pour l'emploi) et qu'en cas d'indisponibilité, il fallait contacter l'A.N.P.E. mais qu'à défaut de présentation, l'A.N.P.E. serait contrainte d'annuler mon inscription comme demandeuse d'emploi (!)

Depuis la création du P.A.R.E. (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi), les demandeurs d'emploi sont ainsi convoqués tous les six mois, en fonction de la date de leur inscription à l'A.N.P.E., à des entretiens avec des conseillers afin de faire un bilan de leurs démarches dans leur recherche d'emploi et de définir les prochaines étapes de leur P.A.P.: comprenez «Projet d'Action Personnalisé». soi-disant un dispositif de soutien personnalisé dans la recherche d'emploi du chômeur mais qui est en réalité un véritable moyen de contrôle.

Ce 27.01.05, il ne s'agissait pas d'un simple entretien individuel. Mon A.L.E. avait, en effet, concocté une matinée à laquelle j'étais convoquée avec d'autres chômeurs pour faire le point sur le marché de l'emploi du bassin rennais et dans les métiers de l'information-documentation, secteur d'activité dans lequel nous recherchons un emploi.

Durant 45 minutes, deux conseillers A.N.P.E. nous ont fait un exposé avec tout le matériel nécessaire (rétroprojecteur, feuilles plastifiées qui vont avec, statistiques, ...) pour donner l'impression d'être véritablement des personnes-ressources connaissant parfaitement les métiers de l'information-documentation. Ils nous ont ainsi présenté un bilan désastreux de ce secteur d'activité en Bretagne et dans le bassin rennais en particulier :

- Les offres d'emplois dans les centres de documentation et dans les bibliothèques sont très faibles comparées aux demandes ;
- Les offres d'emplois se situent majoritairement dans le secteur public. Or, il y a très peu de postes offerts aux concours et la majorité des contrats sont précaires (C.E.S., ...);
- Dans le secteur privé, il y a très peu d'offres. Les entreprises ne reconnaissant pas ou peu la fonction Information-Documentation, la considérant notamment comme coûteuse ou l'attribuant à d'autres professionnels (tâches confiées par exemple à des secrétaires ou des spécialistes de l'informatique). De plus, pour les postes de documentalistes qui peuvent exister dans les entreprises, il est souvent demandé à la fois d'avoir des connaissances très pointues dans le domaine des technologies de l'Information et de la Communication et d'être spécialisé(e) dans une autre filière (juridique, commerciale, etc.) ;
- Qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé, les postes sont majoritairement en contrat à durée déterminée et à temps partiel.

Les deux conseillers A.N.P.E. ont terminé leur exposé en nous présentant les différents dispositifs proposés par l'A.N.P.E. et certaines mesures gouvernementales entrant dans la loi de cohésion sociale. Ils ont surtout insisté sur les dispositifs qui «permettent» aux chômeurs de «redéfinir leur parcours de retour à l'emploi» et de «réorienter leur projet professionnel». Toute une variété de sigles tels que le B.C.A., «Bilan de Compétences Approfondi» qui doit «permettre» au chômeur qui ne trouve pas de travail dans un secteur d'activité, «de transférer ses compétences vers un autre métier, vers une autre filière».

Et les deux conseillers A.N.P.E. ont, avec beaucoup de conviction, précisé qu'en Bretagne, les métiers qui recrutent actuellement concernent l'hôtellerie-restauration, le bâtiment et le tourisme !

En gros, il fallait comprendre ceci :

- Avis aux demandeurs d'emploi intéressés par les métiers de l'information-documentation: vous voulez trouver un emploi? Alors soyez mobiles et cherchez dans les régions qui recrutent dans le secteur de la documentation (Ile-de-France notamment)! Mais ne persistez pas trop longtemps dans votre recherche d'emploi dans ce secteur si vous ne voulez pas être mobiles ... au risque d'être radié(e)s très rapidement! Pensez plutôt à votre réorientation !

Et puis quoi encore?! Pourquoi pas: Faites construire (secteur Bâtiment) un hôtel (secteurs Hôtellerie + Tourisme) où vous pourriez, si vous souhaitez vraiment conserver quelques compétences dans votre ancien domaine d'activité, constituer une petite bibliothèque en disposant quelques bouquins dans des étagères de votre choix!

Chômeurs: Ne soyons pas dupes! Les actions à mener ne sont pas celles déterminées par l'A.N.P.E!

Dans le domaine de l'information-documentation, comme dans tous les autres secteurs d'activité, seule une riposte syndicale d'ampleur permettra de se faire entendre.

Exigeons avec les salariés du public et du privé :

- La création de véritables emplois en C.D.I. ou statutaires
- L'interdiction des contrats précaires et des licenciements
- La titularisation de tous les auxiliaires, l'arrêt des suppressions de postes et du démantèlement des services publics
- Une véritable réduction du temps de travail sans flexibilité ni annualisation
- L'augmentation des salaires et des minima sociaux
- Le respect des Conventions collectives, du Code de Travail et des statuts de la Fonction publique.

NE PAS PERDRE SA VIE A LA GAGNER

Pour les patrons, il n'ya que le fric qui compte

La direction de l'usine Feursmétal (filiale de AFE, leader européen de l'acier moulé) située à Feurs, petite ville de 8000 habitants située à 40 Kms de St Etienne, informait en mai 2003, le CHSCT et le CE de sa volonté de retraiter des ferrailles issues de la filière nucléaire (SOCATRI filiale d'AREVA) et en particulier des conteneurs décontaminés ayant servi à transporter le minerai d'uranium, et que pour ce faire, un 1^{er} essai sur 550 tonnes serait fait et tout cela avec l'aval de l'Etat, et des élus foréziens? Lorsque l'on sait que les ferrailles retraitées par cette entreprise (12% de la production de l'acier français) sont utilisées dans le bâtiment, dans la construction de Matériel ferroviaire voyageurs, dans la production automobile, et même dans les châssis des lits d'hôpitaux,... Comment alors éviter la dissémination de la radioactivité de ces ferrailles et en garantir la traçabilité lorsque ces ferrailles seraient mélangées à d'autres dans un rapport de 1 pour 4 ?

Septembre 2003, les organisations syndicales et le CHSCT découvrent qu'il y aurait aussi des déchets contenant de l'uranium faiblement enrichi et de fil en aiguille, ils apprennent en février 2004 que sur les 10 ans à venir, si le test réussit, le retraitement concernera les ferrailles issues du démantèlement de l'usine du Tricastin, soit**120 000 tonnes** et peut-être bien plus, en fait cela concernerait l'ensemble de la filière nucléaire et même jusqu'à la Direction Générale de l'Armement ! Quand on sait que le cours des ferrailles a augmenté de 120 % ces derniers temps, en particulier du fait de la forte demande chinoise, on comprend mieux le manque de scrupules de ces criminels en col blanc. Merci du cadeau !

Le contrôle de ces essais serait assuré par Feursmetal et la SOCATRI, on est jamais mieux servi que par soi-même. La direction de Feursmetal installerait un portique de détection de radioactivité pour contrôler les camions livrant les ferrailles, et qu'en cas de camion «pollué», la préfecture annonce dans son arrêté autorisant les essais, que le camion serait alors... bâché !

Cette usine de Feurs est pourtant loin d'être gage de sécurité; puisque déjà en 1983, l'usine retraitait à l'insu des salariés et de la population des matériaux irradiés,....scandale immédiatement étouffé. De même, en 1996, l'usine déverse dans les égouts des produits toxiques. En février 2000, un four à arc explose, 6 personnes sont blessées dont 2 très grièvement. Puis en avril et

en octobre 2003, la vétusté des installations occasionne des dégagements de métaux lourds dans les fumées, les cadres essayant d'empêcher les ouvriers fuyants l'asphyxie de sortir des ateliers. Dernièrement encore, en novembre 2004, 2 ouvriers furent gravement brûlés par un retour de flamme de métaux en fusion sur un des fours pressentis pour l'essai de retraitement des ferrailles nucléaires.

Les conditions de travail dans cette boîte y sont dignes du 19^{ème} siècle: 18 décès en 20 ans pour des raisons de maladies, d'accidents ou de suicides, une moyenne de 100 accidents du travail déclarés à la CPAM sur les 3 dernières années, une vingtaine de licenciements par an pour inaptitude médicale, 56 maladies professionnelles reconnues en 4 ans...; tout cela dans une entreprise de 450 salariés !

A côté de l'usine, une unité autonome appartenant au même groupe et s'occupant du retraitement des piles salines et alcalines, le garde-pêche de Feurs retrouve des piles dans la Loire, ils dressent des procès verbaux....qui bien sûr finiront sans suite.

A Feurs, la population et les salariés disent NON !

Alors que la préfecture donne son autorisation le 30 septembre 2004 pour effectuer les essais, les salariés de la fonderie Feursmétal alertent au cours d'une réunion le 8 octobre la population forézienne sur les dangers extrêmes de ce projet, épaulés par leur syndicat CGT, l'ADSE, une association locale de défense de l'environnement, et la CRIIRAD. L'objectif étant de mobiliser la population, les mondes associatifs et syndicaux, afin de stopper le projet. Une manifestation est organisée le 23 octobre qui regroupe 1000 personnes.

L'équipe du Communard 35 s'insurge contre la violente agression par des policiers, de militants et sympathisants de la CNT Vignoles à Paris le samedi 12 février lors d'une fête dans leurs locaux. Ce déchaînement de violence participe à la criminalisation du mouvement social orchestrée par les gouvernements successifs et le Medef qui essaient d'annihiler toute volonté de résistance.

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°9 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 10 mars 2005 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://fareennes.free.fr/communard35/communard.htm>

La direction d'AFE face à la mobilisation émet un chantage à l'emploi, invoquant 6000 postes concernés, et tente de culpabiliser les ouvriers protestataires, malgré l'évidence flagrante : ceux qui ferment les usines, c'est toujours les patrons, et jamais les ouvriers. Et pourquoi alors la direction a délocalisé des activités en Slovaquie, en Chine ou au Mexique.

Épilogue heureux, mais méfiance

Le 4 février, la direction annonce qu'elle suspend son projet suite à des informations obtenues ces derniers jours auprès des « autorités nationales de sûreté nucléaire » alors que l'arrêté préfectoral du 30/9/04 précise que l'avis de Monsieur le Directeur Général de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection a été pris le 1/06/04. D'ailleurs l'arrêté préfectoral autorise ces essais jusqu'en septembre 2006, et que déjà la SOCATRI qui stocke toujours ces déchets métalliques serait en contact avec une autre fonderie en difficulté financière !

Cette lutte, en bien des points exemplaires, soulève pour nous, salariés des aspects essentiels. En particulier, celle d'avoir intégré des questions environnementales à des problèmes sociaux. Les salariés et syndicalistes de la boîte ont très rapidement ressenti le besoin d'élargir leur action à la population de Feurs et c'est unis dans la bagarre qu'ils ont réussi à faire plier le patron, le lobby du nucléaire et l'État. Le plus important étant sûrement d'avoir su poser la question primordiale de l'utilité sociale de notre production, à quoi cela sert-il de produire de la merde qui nous fera crever nous ou nos enfants ; et je préférerais être à la place de ces syndiqués CGT de Feursmetal qui ne veulent pas perdre la vie en la gagnant plutôt qu'à celle de ce délégué CGT de Flamanville qui se réjouissait des emplois qu'allait permettre l'implantation de l'EPR dans le Cotentin (chez les croque-morts à plus ou moins longue échéance assurément).

« L'autisme » français

En France, les personnes atteintes d'autisme subissent de graves préjudices. De nos jours, elles ne sont pas bien prises en charge en France, non par insuffisance de moyens mais parce que placées d'emblée dans le secteur de la psychiatrie. Bien que l'autisme soit considéré comme un handicap depuis 1996, dont le problème est neuro-développemental avec origine génétique, son approche reste très peu scientifique. Des méthodes anglo-saxonnes de prise en charge, par exemple, ont fait leur preuve depuis des décennies mais la France reste actuellement sur un modèle largement inspiré de la psychanalyse : toutes les catégories de professionnels appartenant aux divers champs de la petite enfance, du médico-social, de la psychiatrie sont abondamment formées dans le sens d'un « problème de l'attachement » (entendez attachement mère-enfant) pour expliquer l'autisme. Bien que certains ne l'affirment clairement devant les parents, en effet de mieux en mieux informés, c'est ce qui ressort de la vision française de l'autisme. Pour les professionnels issus de cursus sciences humaines, l'attachement (!) à des notions d'ordre subjectif, surtout ayant attiré à l'enfance, ne leur permet pas d'avoir une curiosité face aux avancées scientifiques concernant l'autisme. Les « sciences dures », les neurosciences en premier, leur apparaissent trop envahissantes dans leurs volonté de vouloir expliquer ce qui pour eux est de leur champ de compétence : la conscience, l'intentionnalité, les émotions, ... Ceci étant, pour eux, du domaine du « psychisme ». Les professionnels du sanitaire, utilisent une classification spécifique à la France, ignorant celles utilisées dans le monde entier, dans un parfait « autisme », étant les seuls à qualifier de psychotiques les personnes atteintes d'autisme.

Ceci va à l'encontre de toutes les connaissances actuelles sur l'autisme : c'est un trouble envahissant du développement qui se caractérise par des anomalies au niveau des interactions sociales, du langage et une certaine rigidité de pensée. Les autistes sont handicapés, ils ont donc besoin d'une prise en charge adaptée : structuration du temps et de l'espace, pour plus de prévisibilité, des outils visuels, ... Des méthodes d'analyse du comportement, d'éducation structurée permettent, entre autre, de grandes améliorations en terme d'autonomie.

L'approche de l'autisme en France (au delà du clivage « sciences dures » « sciences molles », pourtant intéressant en ce qu'il permet une réflexion sur ce qui est de l'ordre du scientifique et du « philosophique ») **est dramatique** : des personnes atteintes d'autisme se retrouvent placées en psychiatrie de l'enfance à l'âge adulte, sous camisole chimique, pour des troubles du comportement qui ne sont pourtant que les conséquences d'« une prise en charge » complètement inadaptée et destructrice :

- destructrice pour les personnes atteintes d'autisme,
- destructrice pour leur parents, conscients qu'on n'offre à leurs enfants aucun avenir. Il faut savoir que beaucoup meurent trop précocement, n'ayant jamais appris à utiliser des moyens alternatifs pour communiquer, souffrant sans pouvoir l'exprimer, sans éducation, internés dans des conditions parfois inhumaine, toujours inacceptables.

Les personnes atteintes d'autisme doivent avoir des prises en charge comportementalistes, spécifiques à leur handicap qui prennent en compte les recherches en neurosciences et un droit absolu à l'éducation.

Dernière minute : La situation n'est pas près de s'améliorer : Le 5/2/5, lors d'un forum de psychanalystes, Douste-Blasy a annoncé sa décision de supprimer le site du ministère de la santé un rapport de l'Inserm qui prouve la supériorité des théories comportementalistes par rapport à la psychanalyse pour de nombreuses pathologies dont l'autisme.

EQUANT, DU FRIC POUR LES PATRONS, POUR LES SALARIÉS DES CLOUS

Ce n'est pas pour nous surprendre : les patrons d'Equant (filiale à 54% de France Telecom) et de FT se sont mis d'accord : En Mai 2005, Equant devrai accepter l'OPA très amicale que la « maison-mère », son actionnaire majoritaire, fait sur son compte : FT souhaite racheter l'intégralité des actions des minoritaires pour la modique somme de 560 Millions d'euros. Equant a demandé à FT un prêt de 250 millions d'euros que FT lui a accordé. A noter que FT a investi 10 milliards de dollars en 2002 dans Equant. Et les salariés dans cette histoire de gros sous ? A France Telecom, la Direction a annoncé la suppression de 8000 emplois dans le monde, dont 5500 en France...

A Equant, si la plupart sont « rassurés » par la recapitalisation par FT d'une entreprise qui, paraît-il, perd de l'argent, il ne faudrait pas que cette opération se fasse sur leurs dos : Le 18 janvier, la Direction de Equant France a annoncé aux organisations syndicales qu'il y aurait 0 % d'augmentation individuelle et autant en général pour 2005. En revanche, nos singes trouvent bien du pognon pour en verser en parts variables ... Et ils se servent plutôt bien au passage :

Ainsi, sur l'année 2003, on voit que l'équipe de Direction s'est partagée 4,3 millions de dollars + 1 million de dollars pour sa retraite et sa Sécurité Sociale ! (pas de problème de cotisations salariales ici...). M. Caclin aurait donc touché, en tant que « salarié », simple Directeur Général, en 2003, (après avoir arrondi, on n'est pas à la virgule près) 688.000 US dollars. Vous y trouverez aussi le montant du parachute doré de Delphine en 2003

En 2003, les charges de licenciement s'élevaient à 7,4 M€ (soit environ 8% de la masse salariale France en 2003). Toujours en 2003,

2 millions d'euros ont été versés (sous forme de prime) à 7 personnes de l'entreprise Global One Communication SA !

De l'argent, il y en a, mais pas pour tout le monde !!!

Dans le même temps la Direction annonce son intention de **ne pas respecter les accords collectifs récemment signés** et de **ne pas accorder l'augmentation minimale de 1% pour les catégories A à D et D bis** n'ayant pas la part variable.

En plus, France Telecom pourrait être tentée de fusionner les réseaux de télécommunications et les systèmes d'information, pour faire des économies d'échelles. Cela se ferait alors au prix de réorganisations massives de services, de mutations plus ou moins forcées, de mise au placard, etc... et de suppressions de postes ! D'autant plus que notre nouveau PDG depuis le 24 décembre 2004, M. Charles Dehelly, grand pote de Thierry Breton, PDG de France Télécom et tout nouveau ministre des finances, a un sacré passif : fermetures d'usines et plans anti-sociaux quand il était patron à Bull et à Thomson. Mais grâce à la mobilisation à Thomson, il a dû revenir en arrière sur une partie de ses sales coups, et a été dans un premier temps dégradé, puis balancé comme une chaussette sale par sa hiérarchie de l'époque !

Les salariés ont donc toutes les raisons pour être vigilants ! Ils l'ont montrés en débrayant massivement mardi 8 février sur tous les sites de France. Ainsi, à Rennes, de 200 à 250 personnes ont assistés à l'Assemblée Générale intersyndicale. La revendication de la CGT d'une augmentation générale égale et uniforme de 215 € pour tous a reçu un très bon accueil des salariés, de plus en plus conscients que le système des parts variables est un outil de division du personnel.

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°9 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 10 mars 2005 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://fareennes.free.fr/communard35/communard.htm>

LUTES LYCEENNES : CONTRE UN LYCEE AUX MAINS DES FLICS ET DES PATRONS

Depuis le 15 janvier, le Comité d'Action Lycéen (le C.A.L.) essaye de mobiliser contre la loi Fillon, les suppressions d'options et les suppressions de postes ainsi que contre le retour à l'ordre moral dans les établissements scolaires. En effet, le projet de loi Fillon souhaite instaurer une éducation formatée par le patronat avec une professionnalisation des élèves faite de plus en plus tôt car « l'éducation (dixit le projet de loi) doit être au service de la situation économique » donc, ne jouons pas sur les mots, du patronat ! De plus, la réforme du bac (reportée mais pas supprimée) met fin au caractère « national » du diplôme, c'est à dire qu'un bac n'aura plus la même valeur d'un lycée à un autre, rompant définitivement avec l'idée d'une éducation égalitaire. Les suppressions d'options ou leur transfert pour cause de rentabilité (!) empêcheront les lycéens d'avoir un large choix d'enseignements dans les lycées (bye bye les options artistiques, la plupart des langues proposées...). Il faut aussi savoir que 7500 postes d'enseignants vont être supprimés à la rentrée prochaine, alors on ne supporte pas quand Fillon se permet de dire qu'il souhaite un lycée plus humain. Les descentes de police et l'instauration d'un référent policier dans chaque lycée, montre une nouvelle fois le désir de criminaliser la jeunesse et de discipliner les jeunes en les menaçant avec la peur du gendarme : faisons taire les esprits contestataires le plus tôt possible !!!

Les lycéens se sentent particulièrement concernés par cette nouvelle casse de l'éducation et ce retour à l'ordre moral. A Rennes, à chaque manifestation, la mobilisation prend de l'ampleur. D'une cinquantaine de lycéens présents le 20 janvier (manifestation nationale et fonction publique), on est passé à plus de 3000 mardi 8 février et 6000 jeudi 10 février rien qu'à Rennes (pour la journée de jeudi 100000 lycéens sont descendus dans les rues alors que 40 % d'entre eux étaient en vacances scolaires). Nous faisons d'ailleurs partie des villes qui mobilisent le plus. En réunion c'est la même chose : de trois nous sommes passés à une trentaine de lycéens originaires de tous les lycées rennais. A propos du fonctionnement du comité, le C.A.L. est un collectif lycéen indépendant de toutes structures politiques et syndicales, c'est une « organisation » très souple (chacun vient, chacun repart... il n'y a pas d'adhésion), démocratique (mise en place d'A.G. dans chaque lycée malgré la répression des chefs d'établissement) et ouvert à toutes et tous. Il y a plusieurs C.A.L. en France et notamment à Paris. Une coordination nationale est en train de se mettre en place pour contrer la prolifération des « syndicats » lycéens FIDL et UNL qui se révèlent être des satellites du PS ouverts aux « négociations et au dialogue social (?) ». On essaye de faire face aux tentatives de récupération du mouvement par certains : nous voulons que le mouvement soit indépendant et dirigé par les lycéens eux-mêmes dans une pratique autogestionnaire.

Après les vacances scolaires, nous souhaitons mobiliser avec les enseignants, les parents d'élèves et les étudiant-es. Une autre manifestation lycéenne est prévue le jeudi 3 mars à 15 h place de la Mairie. Seule une forte mobilisation unitaire avec convergence des luttes pourra faire reculer le gouvernement et le MEDEF (qui souhaite un lycée à fabriquer de la main d'œuvre corvéable et malléable à merci. Nous voulons une éducation égalitaire, culturelle, émancipatrice et ouverte à toutes et tous ! Lycéens tou-te-s en grève !

Thomas. Militant du C.A.L. Rennes à titre individuel

Travailler pour vivre, ou vivre pour travailler ?

La CFDT se fait aujourd'hui le défenseur de ce « progrès social » que représenterait les 35 heures. Dans le cadre de la « journée d'action » du 5 février, les confédérations syndicales appellent à la mobilisation entre autre sur cette question-là...

Petit rappel historique :

La première loi de réduction sur le temps de travail dite loi Aubry 1 permettait de réduire le temps de travail par accord collectif de 10% (passage de 39 à 35 h), avec « contrepartie » de 6% d'embauches. Cela s'assortissait pour le patron d'une réduction forfaitaire des cotisations patronales de Sécurité sociale d'une durée de 5 ans. La loi Aubry 2 a innové en ne demandant aucune contrepartie d'embauches aux patrons malgré un nouvel allègement des cotisations patronales de Sécurité Sociale. Les allègements de charge ont une longue histoire en France, sous la gauche comme sous la droite : Globalement, cette politique a été mise en place progressivement à partir de juillet 1993 : allègement de charges sur Bas salaires, loi Fillon du 17 janvier 2003, loi de Robien de 1996, exonérations 35h des Aubry 1 et Aubry 2, ou encore l'abattement de 30% pour les temps partiels. Le total des exonérations patronales se monterait en 2005 à 18 Milliards d'Euros soit plus de la moitié du budget du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ! Nous voyons ici clairement que la mise en place des 35 heures par la gauche a donc été un cadeau fiscal aux patrons. C'est le « trou de la Sécu », fabriqué de toute pièce, qui a financé les exonérations de charges des 35H !

Mais qu'en disent les salariés et comment le vivent-ils ?

Selon un rapport du Commissariat général au plan, la moitié des salariés interrogés estime que les conditions de travail ne se sont pas améliorées et un quart disent même qu'elles se sont détériorées avec les 35 heures. En cause : flexibilité, intensification des rythmes de travail et réorganisation des structures. On se rappelle des nombreuses grèves dans le privé comme dans le public lors de la mise en place des 35H. Pour éviter une mobilisation massive, le gouvernement a laissé les négociations se faire entreprise par entreprise, ce qui a eu comme conséquence des grèves isolées, bien que nombreuses. Les confédérations syndicales n'ont rien fait pour mobiliser les salariés de façon unitaire dans l'action pour défendre leur droits, et pour cause : leurs partis politiques étaient au pouvoir ! Dans la mise en place des 35H, les patrons ont gagné l'intensification, l'annualisation et la modulation du temps de travail. Pour les salariés, cela a signifié le gel des salaires pendant 2 ou 3 ans bien souvent. Les patrons ont pu mettre en place les forfaits jours : dans ce cas, aucune heure supplémentaire ne peut être payée ou récupérée... Grâce aux 35H, les temps de pause, d'habillage/déshabillage ou de transport pour l'entreprise... ne rentrent plus dans le temps de travail : il s'agit de « loisirs » ! La mise en place des 35 heures a engendré la création de 6 SMIC en fonction de l'année de passage aux 35h. Il y a eu « décrochages » des SMICs. Dans la fonction publique, la mise en place des 35 heures s'est faite sans embauche ou presque, malgré les mouvements de grèves des salariés, ceux de la santé notamment en revendiquant 80 000 embauches, alors que Jospin n'en a cédé que 45 000... sur trois ans. L'écrasante majorité des 350.000 créations d'emploi des 35H sont précaires ou à temps partiels... De plus, en diminuant le temps de travail de 10% (en passant de 39 à 35 heures), le nombre d'emplois créés aurait dû être de 1,5 million. La différence est passée dans l'augmentation de la productivité

horaire, qui a été de l'ordre de 5%. L'augmentation de l'intensité du travail a des conséquences évidentes en terme de souffrance et de dégradation des conditions de travail.

La gauche partageait la misère, La Droite va l'augmenter ...

Les placements financiers, plus rentables à court terme que les investissements productifs, exigent un rendement toujours plus élevé, et ce, à l'échelle mondiale. Le capitalisme a donc besoin de diminuer le coût du travail. C'est pourquoi, le capitalisme veut démolir tout ce qui reste des systèmes sociaux et le code du travail. C'est dans ce cadre que rentre le projet de loi examiné du 1er au 3 février par l'Assemblée Nationale. Il comporte trois articles. Le premier permet, dans le cadre d'un accord de branche ou d'entreprise, d'utiliser le compte épargne-temps pour « compléter la rémunération » du salarié. L'article 2 permet aux « salariés qui le souhaitent, en accord avec leur employeur » de travailler au-delà de l'épuisement du contingent d'heures supplémentaires annuel autorisé. Autrement dit, un temps prétendument « choisi » (puisque les patrons sont seuls décideurs), qui repousse les limites maximales de la durée hebdomadaire à 48 heures... Enfin, le dernier article prolonge jusqu'à la fin 2008 le régime dérogatoire et « transitoire » qui permet aux PME de moins de 20 salariés de payer les heures supplémentaires avec une majoration de 10 % et non plus de 25 %. Après avoir payé la mise en place de la RTT, les salariés pourraient être contraints par leurs employeurs d'augmenter leur temps de travail, sans revalorisation de leur salaire de base. Et pour cause, puisque les exonérations de « charges » sur bas salaires font pression sur tous les salaires à la baisse. Comment peut-on souhaiter « volontairement » travailler plus, à moins d'y être contraint par un revenu insuffisant pour boucler les fins de mois ? Officiellement, les patrons ne touchent pas aux 35 heures (car cela leur permet d'avoir des exonérations de charges supplémentaires !). Mais en redéfinissant les heures supplémentaires et avec la mise en place des Comptes Epargne-Temps, il s'agira bien de travailler plus pour gagner moins ! Le nombre d'heures supplémentaires va pouvoir augmenter par voie dérogatoire au niveau des entreprises et leur taux de majoration devrait être fixé à 10 % minimum, ce qui correspond à une perte drastique de salaire pour ceux qui en faisaient un complément salarial. Le contingent annuel d'heures supplémentaires se banalise à 180 h, et pourrait être porté à 230 h, ce qui revient à imposer 14 mois de travail en 11 mois.

Une Réduction du Temps de Travail, OUI, mais sans patrons et sans gouvernement !

La Réduction du Temps de Travail a été avant tout un dispositif législatif permettant d'Aménager et Organiser le Temps de Travail au bénéfice des patrons. Le gouvernement de gauche a réussi à éduquer une revendication historique du monde du travail en en faisant un outil d'adaptation du salariat aux contraintes d'un capitalisme mondialisé, fonctionnant à flux tendu. Si les 35 heures ont été un moyen de diminuer le coût du travail, leur remise en cause par la clique à Chirac (élu avec les voix de gaudelots du « séisme d'Avril 2002 » !), n'est qu'un moyen de tirer toujours plus sur la corde. Si le monde du travail ne devait pas bientôt relever la tête, par manque de perspectives et projets politiques clairs, soyons bien sûr que le MEDEF, qui se targue, avec sa novlangue, « d'être révolutionnaire contre les conservatismes », se ferait fort de repenser les utopies à notre place. Cela ne dépend que de notre capacité à nous organiser et à militer... En Mai 1906, la centrale syndicale CGT, alors sous forte influence anarcho-syndicaliste, organisait sa première grève générale, en revendiquant « 8h de travail, 8 h de repos, 8 heures de loisir ». Nous, anarchistes, savons bien que la question du partage du temps de travail est inséparable de celle du partage des richesses.

Penser le partage du temps de travail sans aborder l'abolition du salariat serait se condamner à se partager la misère entre travailleurs. Nous disons qu'il est également nécessaire de repenser le travail. Dans une société libertaire, une fois que nous aurons repris en main l'appareil de production et d'échanges, comment organiserons-nous le travail entre nous ? Comment gérerons-nous les emplois actuels socialement inutiles, voire « nuisibles » comme les flics et les soldats.. ?

Le Local La commune a besoin de votre aide

Cela fait maintenant plus de 7 ans que le local La Commune existe. Avec ses qualités et ses faiblesses, le local continue, 2 fois par semaine, à vous accueillir et à vous proposer un grand choix de livres et de revues, des vidéos et des K7 audios dans la médiathèque, les nouveautés éditoriales ayant trait à l'anarchisme et à l'actualité sociale, des expos, des repas etc.... et toute que nous souhaitons et que vous souhaitez en faire ! Pour cela, nous avons besoin de votre aide, la plus modeste soit-elle. Nous vous invitons donc à participer à une campagne de souscription de soutien en faveur du local La commune. Envoyer vos chèques libellés à l'ordre de l'ACL à l'adresse suivante : La Commune, 9 rue Malakoff, 35000 Rennes, en mentionnant au dos : « Aide finances Local ».

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°9 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 10 mars 2005 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://farenes.free.fr/communard35/communard.htm>